

2 RENOUELEMENT À L'IDENTIQUE



PAGE 1

Vous devez cocher la case correspondante :

<input type="checkbox"/> C'est ma première demande à la MDPH <input type="checkbox"/> Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé <input type="checkbox"/> Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits	Remplissez tout le formulaire pour exprimer l'ensemble de vos besoins. Vous avez aussi la possibilité de préciser les droits et prestations que vous souhaitez demander en remplissant la partie E
<input checked="" type="checkbox"/> Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'identique car j'estime que ma situation n'a pas changé	Remplissez les parties A et E. Vous avez aussi la possibilité de remplir tout le formulaire
<input type="checkbox"/> Votre aidant familial (la personne qui s'occupe de vous au quotidien) souhaite exprimer sa situation et ses besoins	Votre aidant familial peut remplir la partie F

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

Oui Dans quel département : N° de dossier :

Vous trouverez votre n° de dossier sur l'une de vos notifications.

PARTIE A Votre identité

Partie obligatoire pour un renouvellement

?? Cf. « Fiche générale »

PARTIE B Votre vie quotidienne

Il est fortement conseillé de compléter les parties B et C pour argumenter votre demande.

PARTIE C Vie scolaire ou étudiante

?? Cf. fiche « Première demande »

PARTIE E Expression des demandes de droits et prestations

Partie obligatoire pour un renouvellement
Voir au verso

PARTIE E Expression des demandes de droits et prestations

E Expression des demandes de droits et prestations

E1 Demandes relatives à la vie quotidienne

Les droits et les prestations délivrés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sont soumis à certaines conditions, notamment liées à l'âge :

Vous avez moins de 20 ans :

- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments
- Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Carte mobilité inclusion - Mention invalidité (le cas échéant avec mention besoin d'accompagnement ou besoin d'accompagnement occasionnel) ou priorité
- Carte mobilité inclusion - Mention Stationnement
- Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Vous avez plus de 20 ans :

- Allocation aux adultes handicapés (AAH). Dans ce cas, compléter également la partie D. La loi prévoit que la MDPH est obligée d'invalider automatiquement la qualité de travailleur handicapé (PCH) et d'interdire professionnelle lorsqu'une demande d'AAH est formulée. (Sous certaines conditions, le droit à l'AAH peut être ouvert avant l'âge de 20 ans.)
- Complément de ressources
- Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) pour adultes
- Maintien en établissement ou service médico-social (ESMS) au titre de l'aménagement Creton
- Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) (en cas de renouvellement ou de révision)
- Allocation compensatrice pour frais professionnels (ACFP) (en cas de renouvellement ou de révision)
- Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Carte mobilité inclusion - Mention invalidité (le cas échéant avec mention besoin d'accompagnement ou besoin d'accompagnement occasionnel) ou priorité
- Carte mobilité inclusion - Mention Stationnement
- Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

E2 Demandes relatives à la vie scolaire

Parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social. Préciser éventuellement votre demande :

Nom :

Prénom :

17/20

La **partie E (pages 17 à 18)** est **obligatoire**. Elle récapitule l'ensemble de vos demandes.

Page 17 :

E1 Cocher en E1 vos demandes. Attention à l'âge de la personne concernée.

E2 Toujours cocher E2 si vous faites une demande concernant la scolarité de votre enfant. Préciser dans le champ libre les maintiens souhaités.

Page 18 :

E3 La partie E3 ne vous concerne pas, sauf si votre enfant est en contrat d'apprentissage ou en fin de cursus scolaire, pour son entrée dans la vie active (possibilité de demander une RQTH).

